

Règlement du concours Inbound Marketing France 2019

ARTICLE 1 : Objet

La Société PLEZI, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 814 540 373 ayant son siège social au 444 RUE PARADIS 13008 MARSEILLE (ci-après dénommée la Société Organisatrice) organise du 10 Décembre 2018, 10h00 au 15 Décembre 2018, 17h00, inclus ; un « Concours Inbound Marketing France 2019 » (ci-après dénommé le « Concours »).

Ce Concours se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : <https://plezi.co/fr/>

Le Concours et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook. La Société Organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Concours, son organisation et sa promotion.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice, des prestataires ayant assuré la gestion, le contrôle du Concours et de leur famille.

La participation au Concours se fait exclusivement via le formulaire d'inscription présent sur le site www.plezi.co/fr sur Internet, tout autre mode de participation est exclu.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées (pour les gagnants), et pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations, en ce compris, un justificatif de l'âge requis.

ARTICLE 3 : Publication du Concours

Le Concours est annoncé sur les supports suivants :

- Le site internet www.plezi.co/fr
- La page d'accueil Facebook PLEZI
- La page d'accueil LinkedIn PLEZI
- La page d'accueil Twitter PLEZI

ARTICLE 4 : Déroulé du Concours

4.1 Comment participer

Pour participer, les consommateurs doivent :

- Etre titulaire d'une adresse email valide
- S'être enregistrés avec le formulaire : <https://content.plezi.co/concours-inbound-marketing-france-2019> et avoir complété les informations demandées (nom, prénom, adresse email, nom de société, type de société, maturité inbound)

Toute participation incomplète, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue au présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Gains mises en jeu

Les gains mis en jeu sont :

3 places, d'une valeur unitaire 125€, de pour assister à l'événement Inbound Marketing France 2019 (IMF19) le 29 janvier 2019 à Rennes, France.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur ou de caractéristiques équivalentes.

Les gains ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Le gain est nominatif, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

ARTICLE 6. Détermination des gagnants

A l'issue du concours, le 14 décembre 2018 17h00, un tirage au sort aléatoire de 3 gagnants sera réalisé parmi les participants inscrits selon les règles précédemment définies.

Les gagnants, tirés au sort, seront contactés par email à l'adresse transmise lors de l'inscription.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, une seule adresse électronique) pendant toute la durée du Concours.

ARTICLE 7. Accès et acceptation du règlement

Le présent règlement est consultable sur :

Il est également possible d'accéder au règlement par simple demande écrite via la messagerie instantanée de la Société Organisatrice.

La consultation du règlement est possible jusqu'au 31 décembre 2018.

La participation à ce Concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tout autre procédé similaire est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Concours.

ARTICLE 8. Annulation / Modification du Concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Concours, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Concours.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

ARTICLE 9. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à Adeline Lemercier, adeline.lemercier@plezi.co , dans un délai de deux (2) mois maximum après la clôture du Concours.

ARTICLE 10. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au

Concours.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Concours.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

ARTICLE 11. Protection des données personnelles

La Société Organisatrice collecte des données personnelles dans le cadre du Concours (notamment les coordonnées des gagnants). Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Concours et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Concours.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent en adressant votre demande à dpo@plezi.co.

ARTICLE 12. Loi applicable

Ce Concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.